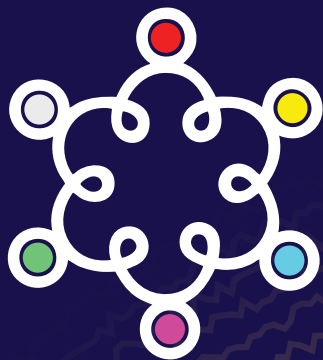




26  
août  
2024

Rapport Narratif de la Causerie sur le

# DIALOGUE SOCIAL

Hôtel Karibe, Pétion-Ville, Haïti

# Sigles et Abréviations

|                 |                                                                                                                                    |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ADIH</b>     | Association des industries d'Haïti                                                                                                 |
| <b>BID</b>      | Banque interaméricaine de développement                                                                                            |
| <b>BMST_ICV</b> | Bureau de la Médiatrice spéciale du travail de l'industrie de la confection vestimentaire                                          |
| <b>BRANA</b>    | Brasserie nationale d'Haïti                                                                                                        |
| <b>BWH</b>      | Better Work Haïti                                                                                                                  |
| <b>CATCH</b>    | Centrale autonome des travailleurs haïtiens                                                                                        |
| <b>CAOSS</b>    | Caisse d'administration des organes de sécurité sociale                                                                            |
| <b>CCAH</b>     | Chambre de conciliation et d'arbitrage d'Haïti                                                                                     |
| <b>CCP</b>      | Comité consultatif du projet TAICNAR                                                                                               |
| <b>CNLPT</b>    | Comité national de lutte contre la traite des personnes                                                                            |
| <b>CNOHA</b>    | Centrale nationale des ouvriers haïtiens                                                                                           |
| <b>CODEVI</b>   | Compagnie de développement industriel                                                                                              |
| <b>CSS</b>      | Conseil supérieur des salaires                                                                                                     |
| <b>CTH</b>      | Confédération des travailleurs haïtiens                                                                                            |
| <b>CTSP</b>     | Confédération des travailleurs/travailleuses secteur public et privé                                                               |
| <b>ESPM-BO</b>  | Entèsendikal premye me-Batay ouvriye                                                                                               |
| <b>HELP</b>     | Programme de relance économique en Haïti (Haïti Economic Lift Program)                                                             |
| <b>HOPE</b>     |                                                                                                                                    |
| <b>MCI</b>      | Ministère du commerce et de l'industrie                                                                                            |
| <b>MEF</b>      | Ministère de l'Économie et des Finances                                                                                            |
| <b>OFATMA</b>   | Office national d'assurance accidents du travail, maladie et maternité                                                             |
| <b>ONA</b>      | Office national d'assurance vieillesse                                                                                             |
| <b>OIT</b>      | Organisation internationale du travail                                                                                             |
| <b>PIC</b>      | Parc industriel de Caracol                                                                                                         |
| <b>TAICNAR</b>  | Amélioration de l'assistance technique, évaluation et appui pour la mise en place de mesures correctives en matière de conformité. |
| <b>USDOL</b>    | Département du travail des États-Unis/ (United States Department of Labor)                                                         |
| <b>UTE-MEF</b>  | Unité technique d'exécution-ministère de l'Économie et des Finances                                                                |
| <b>UTL</b>      | Union des travailleurs libres                                                                                                      |



**LE DIALOGUE SOCIAL, CONDITION INDISPENSABLE À  
L'ÉDIFICATION DU TRAVAIL DÉCENT DANS LE SECTEUR**  
du travail et de l'industrie de la confection vestimentaire.







# PRÉFACE

Le 26 août 2024, une causerie de haut niveau a été organisée à Karibe Hôtel, à Port-au-Prince, autour du thème général : « Dialogue social : condition indispensable à l'édification du travail décent dans l'industrie de la confection vestimentaire ».

Organisée conjointement sous le leadership de la Médiatrice spéciale du travail de l'industrie de la confection vestimentaire en collaboration avec des partenaires nationaux, comme le ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), le ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), les centrales syndicales des travailleurs, l'Association des industries d'Haïti (ADIH), et des partenaires internationaux, tels que le Département du Travail des États-Unis (USDOL), l'Organisation internationale du travail (OIT), Better Work Haïti (BWH), cette activité se veut une synergie publique-privée, mobilisant les acteurs du monde du travail dans le secteur de l'habillement dans le but d'examiner comment les acteurs appréhendent et gèrent le contexte socio-économique actuel avec ses mutations de mieux performer dans ledit secteur.

Cette conférence de haut niveau a permis d'obtenir un ensemble de résultats tels que :

- Identification des pistes de travail susceptibles de mener à un dialogue social ouvert, sincère, inclusif, engagé, au service de la compétitivité et de l'emploi;
- Mise en commun des étapes à suivre pour la poursuite des travaux de refonte du Code du travail;
- Meilleure connaissance et compréhension des initiatives des acteurs du secteur en ce qui a trait au soutien à l'emploi, à la promotion et à la protection des droits;
- Proposition de solutions aux différents défis;
- Manifestation publique et solennelle de reconnaissance à l'égard des personnalités du secteur pour leur contribution au développement de ce dernier;

Au terme de cette causerie, les partenaires sociaux se sont engagés à réaliser conjointement des actions liées au développement du dialogue social. Ainsi, ils ont formulé ces enrichissantes propositions :

- La relance de la table du dialogue social/régional;
- La réactivation de l'atelier de la refonte du Code du travail haïtien par le MAST afin de le finaliser et le soumettre à la sanction des autres secteurs;
- La proposition de l'appui technique de l'OIT en faveur des organisations syndicales pour encourager leur participation dans les travaux de la refonte du Code du travail haïtien;
- Le renforcement des capacités des organismes de protection sociale : OFATMA et ONA.



# INTRODUCTION

Depuis environ cinq années, Haïti est plongée dans une crise multidimensionnelle qui affecte tous ses secteurs d'activité politique et socio-économique. Outre les problématiques liées aux conflits de guerre qui bouleversent l'ordre mondial et qui ont des conséquences sur le quotidien haïtien, Haïti fait face à une instabilité politique chronique et un climat d'insécurité alarmant. Cette situation entrave l'accès aux routes nationales, aux infrastructures portuaires, paralysant ainsi les activités économiques, notamment le secteur de la confection vestimentaire qui constitue l'épine dorsale de l'économie haïtienne.

Selon le rapport économique publié par les Nations unies en 2023, « Situation et perspectives de l'économie mondiale », il est évident que les activités économiques à l'échelle internationale sont loin d'être prometteuses. Au niveau national, elles s'articulent par la fermeture imprévue de plusieurs entreprises du secteur au cours des trois dernières années ou par la réduction considérable de leurs activités, en raison de la baisse de commandes, des retards dans l'approvisionnement en matières premières et des difficultés liées à la livraison des produits finis. Le Registre des entreprises enregistre, entre mars 2023 à avril 2024, une perte d'environ 20 000 emplois. L'exportation a diminué de 25 % en juillet 2024, selon les données fournies par le Bureau du textile et de l'habillement américain (OTEXA).

Outre la problématique de la perte d'emplois engendrée par les facteurs précités, l'industrie haïtienne de la confection vestimentaire doit aussi tenir compte de la dimension de la protection sociale du travailleur, surtout dans ces moments difficiles. Ses droits citoyens, sociaux d'association, de revendication, de représentation liés à sa santé, à sa sécurité, à son bien-être économique, son épanouissement spirituel, doivent être protégés, défendus conformément aux lois de la République et aux conventions internationales relatives à la matière. Ce sont donc des défis qui doivent être abordés de manière juste, légaliste, participative, inclusive, scientifique et qui requièrent la contribution éclairée de tous les partenaires du secteur.

C'est dans cet esprit de concertation et de dialogue que le Bureau de la Médiation spéciale du travail et de l'industrie de la confection vestimentaire a coordonné, dans une ambiance sereine et de respect mutuel, de concert avec le ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), le ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), l'Organisation internationale du travail (OIT), le programme Better Work Haïti (BWH), l'Association des industries d'Haïti (ADIH) et les représentants des travailleurs, à Karibe Hôtel, le 26 août 2024, une causerie sur le Dialogue social, condition indispensable à l'édification du travail décent dans ledit secteur.

# OBJECTIFS

## Objectif général

Examiner comment les partenaires appréhendent et gèrent le contexte socio-économique actuel avec ses mutations pour mieux œuvrer et performer dans le monde du travail dans une dynamique de trouver des solutions aux problèmes auxquels fait face le secteur de la confection vestimentaire.

## Objectifs spécifiques

- Promouvoir le dialogue entre les institutions et les représentants des travailleurs et des employeurs comme stratégie de résolution des conflits sur les préoccupations urgentes du secteur ;
- Offrir une tribune aux acteurs pour les sensibiliser aux enjeux du dialogue social et leur permettre de se rencontrer et de s'entendre sur les mesures à prendre pour protéger l'emploi dans le secteur ;
- Mettre en évidence le rôle important qu'ont joué les syndicats des travailleurs et d'employeurs et les partenaires au fil des ans, en tant que voix collective pour la promotion et la protection des droits des citoyens dans le contexte actuel ;
- Mobiliser les acteurs économiques et sociaux autour de problématiques communes.





# MÉTHODOLOGIE

Depuis l'année 2023, une campagne de sensibilisation a été lancée. Plusieurs réunions préparatoires ont été initiées avec la Primature, à l'échelon ministériel, avec les représentants des employeurs, les représentants des travailleurs, les organisations internationales, la Chambre de conciliation d'arbitrage (CCAH) et le Conseil consultatif du Projet Better Work (CCP) dans le but de nouer des partenariats stratégiques.

Des sessions de travail ont été animées avec les points focaux regroupant les représentants des travailleurs, les représentants des employeurs, l'État haïtien et les partenaires internationaux, afin de structurer et de coordonner les différentes interventions.

Il convient de mentionner qu'un format hybride a été adopté. Une soixantaine de participants étaient présents à Karibe Hôtel. D'autres (39) participaient en ligne dans la salle de conférence de l'UTE au Parc industriel de Caracol et à CODEVI. La causerie a réuni 108 participants au total.

Cet événement s'est déroulé sur une journée et a impliqué une cérémonie d'ouverture suivie de sessions sous forme de questions-réponses sur cinq thématiques d'importance :

1. Dialogue social
2. Développement économique
3. Code du travail
4. Sécurité et santé au travail
5. Lutte contre les pratiques de violence et d'harcèlement sexuel.

Les langues de travail de la Causerie étaient le créole, le français et l'anglais. Un service d'interprétariat simultané de qualité était disponible grâce à l'appui de BWH. La conception graphique de l'initiative a été assurée également par BWH.

Un espace d'exposition a été aménagé à l'entrée permettant à plusieurs institutions de présenter leurs supports et documents de communication. Ont pris part à l'exposition : le ministère du Commerce et de l'Industrie, le BMST-ICV, l'ADIH, l'OFATMA, l'OIT et SOTABO.

L'évènement a été haussé par la présence d'invités de marque, dont la ministre à la Condition féminine et aux Droits des Femmes, Madame Françoise Suzan, le ministre chargé de la solidarité et des affaires humanitaires, Monsieur Herwill Gaspard.



## OBJECTIF GÉNÉRAL

EXAMINER COMMENT LES PARTENAIRES APPRÉHENDENT ET GÈRENT  
LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ACTUEL

### Cette conférence de haut niveau a permis d'obtenir un ensemble de résultats tels que :

l'identification des pistes de travail susceptibles de mener à un dialogue social ouvert, sincère, inclusif, engagé, au service de la compétitivité et de l'emploi.



PROMOUVOIR LE DIALOGUE ENTRE LES INSTITUTIONS ET LES REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS ET DES EMPLOYEURS COMME STRATÉGIE DE RÉOLUTION DES CONFLITS SUR LES PRÉOCCUPATIONS URGENTES DU SECTEUR DE L'HABILLEMENT.

"Une synergie  
publique-privée,  
mobilisant les  
acteurs du monde  
du travail"



Le Dialogue social, condition indispensable à l'édification du travail décent  
dans le secteur de l'habillement.

# PARTIE **OFFICIELLE**

---









# LES PARTIES **PRENANTES**

---

- Ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST)
- Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)
- Bureau de la Médiatrice spéciale du travail de l'industrie de la confection vestimentaire (BMST-ICV)
- Office d'assurance, accident du Travail, maladie- maternité (OFATMA)
- Unité technique d'exécution / MEF
- Association d'industrie d'Haïti (ADIH)
- CODEVI
- Confédération des travailleurs/travailleuses Secteur public et privé (CTSP)
- Entèsendikal premye me-Batay ouvriye (ESPM-BO)
- Centrale nationale des ouvriers haïtiens (CNOHA)
- Confédération des travailleurs haïtiens (CTH)
- Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH)
- Union des travailleurs libres (UTL)
- Organisation internationale du travail (OIT)
- Better Work Haiti (BWH)



# DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Photographie : Index Haïti  
Service d'interprétariat : Sandra M.H. Thybulle Services

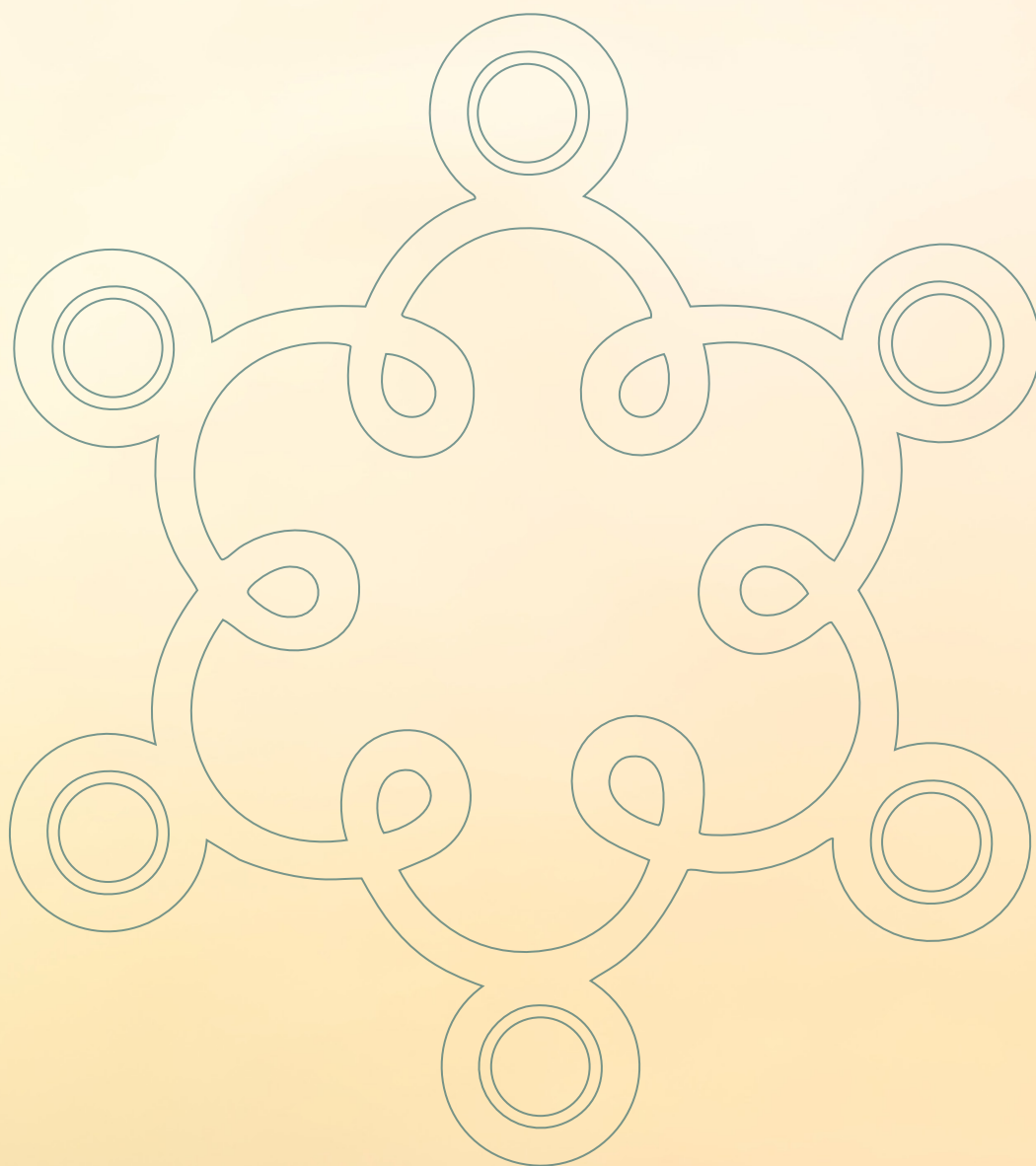
*Des représentants des parties prenantes de la causerie sur le dialogue social organisée sous le leadership de la Médiatrice spéciale du travail de l'industrie de la confection vestimentaire.*



Les activités de la causerie sur le dialogue social se sont déroulées en deux grandes parties : une partie officielle et une partie technique.

La partie officielle comprend l'articulation des mots de circonstance d'intervenants préalablement sélectionnés et la remise de plaques à des acteurs du secteur préalablement choisis.

En ce qui a trait à la partie technique, il y a eu cinq panels de discussion et des sous-thèmes.





# PARTIE **OFFICIELLE**

---

# CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

MADemoiselle  
SOPHIA JULIEN  
INTERPRÉTANT  
L'HYMNE NATIONAL,  
LA DESSALINIE



Tout de suite après l'hymne national d'Haïti, interprété par Mademoiselle Sophia Julien, une ouvrière de The Wilbess Haitian S.A, plusieurs éminentes personnalités ont pris la parole. Elles ont été invitées par Monsieur Paul Villefranche, le maître de cérémonie, à prononcer leurs mots de circonstance :





*Le dialogue social, condition indispensable à l'édification du travail décent dans l'industrie de la confection vestimentaire.*

# CAUSERIE SUR LE DIALOGUE SOCIAL

Monsieur Georges Sassine s'est exprimé au nom du président de l'ADIH, Monsieur Maulik Radia. Il a évoqué la disponibilité de l'ADIH à poursuivre sa collaboration avec les partenaires sociaux à renforcer le dialogue social. Il a rappelé les prescrits de la loi HOPE HELP et a mis en évidence le secteur de l'habillement, l'un des piliers de l'économie nationale. Toutefois, depuis plus de deux ans, ce secteur peine à retrouver son dynamisme à cause de plusieurs facteurs tels que : l'insécurité, l'incertitude du renouvellement de la loi HOPE HELP et la non-conformité des entreprises. En outre, Monsieur Sassine a également mentionné qu'un grand événement initié par le gouvernement haïtien et la BID, prévu à Washington le 10 septembre prochain, sera consacré à des discussions avec les marques et les partenaires commerciaux, dans l'espoir de les convaincre de maintenir leur commande et de continuer à appuyer le secteur en Haïti. En définitive, il a manifesté le vœu que les syndicats participent à la prochaine mission.





**Me André Ibréus**, directeur adjoint du travail au ministère des Affaires sociales et du travail (MAST), président du Comité national de la lutte contre la traite des personnes (CNLTP), a prononcé les mots de bienvenue en mettant en exergue l'importance capitale du dialogue social dans un contexte marqué par une instabilité économique mondiale accrue, affectant gravement Haïti, en particulier le secteur du textile. Il a également insisté sur la nécessité de renforcer la coopération entre les employeurs, les travailleurs et le gouvernement pour protéger les emplois et promouvoir la compétitivité.

**Monsieur Yvel Admettre**, secrétaire général de la Confédération des travailleurs/travailleuses des secteurs public et privé, a exprimé sa gratitude pour la tenue de cette activité, soulignant l'importance du dialogue social pour améliorer les conditions de travail et promouvoir l'employabilité. Il a insisté sur le fait que le dialogue social, en facilitant les négociations entre gouvernement, employeurs et travailleurs, est crucial pour résoudre les conflits et favoriser la stabilité économique et sociale. Il a également rappelé le rôle indispensable de l'État pour garantir des conditions favorables au dialogue social, le sacré principe de non-ingérence des employeurs et a appelé à une meilleure reconnaissance de l'incontournable rôle des syndicats dans le processus et au respect de ces derniers par les acteurs du secteur.







**Monsieur Ariel Pino**, coordonnateur de l'Organisation du travail international (OIT) en Haïti, a mis l'accent sur le dialogue social, comme l'élément fondamental de tout développement économique et social, durable d'une communauté. Il a évoqué l'importance d'institutionnaliser le dialogue social, de « faire du tripartisme une action pour le changement ». Selon lui, le dialogue social est un levier essentiel pour faire progresser le marché du travail et garantir les conditions de travail décent. Le Bureau international du travail (BIT) a placé la justice sociale au centre des préoccupations du secteur. Il soutient que le respect de normes nationales et internationales du travail, la protection sociale et un dialogue social participatif tripartite sont des éléments essentiels de l'ensemble. Aujourd'hui, il est plus important que jamais de prioriser la transition verte fondée sur la promotion de l'emploi décent et la création d'emplois verts. Le BIT a lancé les deux dernières années la coalition mondiale pour la justice sociale. Dans cette optique, M. Pino invite les agences, la société civile et tous les partenaires à s'allier pour faire avancer la justice sociale.

**Monsieur Fernando Capellan**, président de Grupo M, a souligné la nécessité d'organiser cet événement engageant toutes les parties prenantes autour d'une initiative commune. Il a évoqué une diminution significative des emplois à CODEVI en attribuant cette situation en partie à l'insécurité persistante qui affecte le secteur. Selon lui, les défis sont énormes. Toutes les parties concernées devraient s'inspirer des meilleures pratiques développées en Amérique centrale pour identifier les meilleures stratégies à adopter pour surmonter ces défis. En ce sens, le dialogue social est une plateforme idéale permettant de créer un environnement propice à la croissance économique. M. Capellan reste optimiste, une fois la situation sécuritaire du pays améliorée.





**Monsieur James Monazard**, ministre du Commerce et de l'Industrie (MCI), a exprimé le soutien du Gouvernement à cette initiative. Il a souligné que le dialogue social, soutenu par les législations HOPE et HELP, est essentiel pour garantir des emplois décents, prévenir les conflits et améliorer les conditions de travail. Il a plaidé pour une meilleure collaboration entre les acteurs industriels et les forces nationales de sécurité pour faire face aux défis économiques et sécuritaires, tout en réaffirmant l'engagement du Gouvernement à investir dans la formation, l'innovation et la modernisation industrielle.

**Monsieur Georges Wilbert Franck**, ministre des Affaires sociales et du Travail, a souligné l'importance du dialogue social pour la promotion des droits au travail, la révision du Code du travail et la protection sociale. Il a abordé les défis majeurs tels le chômage, le secteur informel et les évolutions technologiques, tout en appelant à une stratégie de dialogue social efficace pour attirer les investissements et améliorer les compétences des travailleurs. Il a conclu en espérant que cette causerie sera le début de discussions fructueuses pour renforcer la Politique nationale de protection et de promotion sociales.





La première partie a été clôturée avec la remise de plaques à diverses personnalités et instances ou entreprises œuvrant dans le secteur. Leurs contributions respectives aux progrès manifestes découlant de la philosophie du dialogue social qu'elles prônent ont été éloquemment évoquées voire célébrées. Parmi les récipiendaires, on peut citer :

- **Madame Clermicia Pierre,** pour son parcours remarquable dans l'industrie de la confection vestimentaire en Haïti.



- **Centre de promotion des femmes ouvrières (CPFO),** pour son engagement dans la promotion de la santé de la reproduction et de l'éducation civique des femmes ouvrières en Haïti.





- **Madame Yvanne Elie Castera**, pour son leadership dans la promotion et la défense des droits des travailleurs du secteur de l'industrie de la confection vestimentaire en Haïti.



- **Monsieur Fernando Capellan**, pour son engagement dans la promotion de l'industrie de la confection vestimentaire en Haïti.



- **The Willbes Haitian S.A.**, pour ses 23 ans de service et sa précieuse contribution au développement du secteur de l'industrie de la confection vestimentaire en Haïti.



- **Monsieur Georges Sassine**, pour sa détermination dans la promotion de l'emploi dans l'industrie de la confection vestimentaire en Haïti.





- **Madame Claudine François**, coordonnatrice de Better Work Haïti, pour son dynamisme dans la promotion du travail décent et la compétitivité dans l'industrie de la confection vestimentaire en Haïti.



# PARTIE **TECHNIQUE**

---

*Quels sont les engagements des parties prenantes pour un fonctionnement régulier des mécanismes tripartites du dialogue social constructif dans un contexte fragilisé par les crises récurrentes ?*

*Quels sont les conséquences et les impacts du non-respect de la convention collective ?*

*Modérateur : Béatrice Ilas, coordonnateur de programme, OIT*

*Intervenants :*

- *Me Jean Bonald Golinsky Fatal, président de la CTSP*
- *Me Guerline Jean-Louis, directrice du travail, MAST*
- *Nathalie Hermantin, vice-présidente-textile, ADIH*
- *Me Moïse Fules, directeur des affaires juridiques, MAST*



*Les débatteurs du panel I*



## ME DITHNY JOAN RATON, LA MÉDIATRICE SPÉCIALE A PRÉSENTÉE LA THÉMATIQUE CENTRALE DE L'ÉVÈNEMENT

L'introduction de la thématique centrale de l'évènement s'articule ainsi : le dialogue social, condition indispensable à l'édification du travail décent dans l'industrie de la confection vestimentaire. Elle a été présentée par la Médiatrice spéciale, Mme Dithny Joan Raton.

La Médiatrice a exposé les efforts déployés dans la systématisation de gestion des doléances, en vue de moderniser les relations avec les travailleurs et les employeurs et d'améliorer les opérations de traitement des conflits du travail par la mise en place d'une antenne dans le Nord-Est. Elle a développé le rôle majeur du Comité consultatif du projet Better Work dans la formulation des orientations stratégiques.

Les intervenants ont été invités à réfléchir sur les deux questions majeures susmentionnées, formulées par la modératrice, Madame Béatrice Ilas, coordonnatrice de programme (OIT). Il était question d'un débat contradictoire voire houleux et polémique mais très intéressant. Les différentes approches se sont bousculées ardemment.

Me Guerline Jean-Louis, directrice du travail du MAST, a présenté le mécanisme du dialogue social de la direction du travail. Elle ne cesse de rappeler aux parties prenantes (patrons des entreprises, travailleurs) l'obligation qui leur est faite de respecter les lois en vigueur et les prescrits du Code du travail pour des rapports harmonieux au sein des différentes entreprises. La direction du travail interpelle constamment les protagonistes à résoudre les conflits à la lumière des lois et par la recherche constante du dialogue. Ce sont des engagements qui sont imposables à tous les acteurs pour le bon fonctionnement des entreprises et l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. Toutes les parties concernées, par le dialogue social tripartite, doivent scrupuleusement respecter leurs engagements. Dans le cas contraire, cela pourrait déboucher sur une situation chaotique avec de fâcheuses conséquences socio-économiques (fermeture des entreprises, perte massive d'emplois, dégradation du climat sécuritaire, crises politiques délétères, etc.).

Me Jean Bonald Golinsky Fatal, président du CTSP, a présenté le dialogue social comme un outil indispensable pour réduire les tensions dans le milieu du travail. Toutefois, il a souligné que cette démarche requiert la formation des patrons, des responsables des ressources humaines et des avocats des entreprises dont les discours attisent souvent les conflits. Les représentants des travailleurs croient fermement dans le renforcement du dialogue social. Aussi, ont-ils initié la relance de la table du dialogue sectoriel. Le dialogue social au niveau de la BRANA est un modèle à suivre. Pour terminer, il a évoqué l'urgence de reformer l'administration du travail. L'État, en tant que régulateur, doit être indépendant du patronat.



Me Guerline Jean-Louis,  
directrice du travail du MAST



**Madame Nathalie Hermantin** a exhorté au respect mutuel dans le processus du dialogue social continu. Elle a également souligné la nécessité de redynamiser la table de dialogue social, rappelant que cette redynamisation est dans l'intérêt de tous les acteurs, patrons et travailleurs. Elle ne peut que produire une collaboration constructive qui soit bénéfique aux deux camps. Elle en a profité pour présenter un bref historique du secteur, tout en soulignant ce phénomène écoeurant de diminution d'emplois et de clients au fil des cinq dernières années.

La convention collective est un mécanisme par le truchement duquel les employeurs et les représentants des travailleurs s'entendent sur la réalisation de promesses engageantes par le biais d'un accord. Selon Me Fatal, ce mécanisme ne s'oppose pas au mouvement des revendications des travailleurs, au contraire, il contribue à atténuer les conflits au travail. Les autres intervenants ont avancé que cette pratique mérite d'être encouragée. Cependant, le non-respect de cet accord est susceptible d'avoir des conséquences néfastes sur la dynamique de la création de l'emploi. Généralement, les parties lésées font des manifestations, des grèves qui nuisent au bon fonctionnement de l'entreprise.

*Me Jean Bonald Golinsky  
Fatal, président du CTSP*



Me Moïse Jules, pour sa part, a fait appel à la bonne foi des acteurs concernés pour le respect desdits engagements.



*Me Moïse Jules, directeur des affaires juridiques, MAST*



## — PANEL II



*Quelles sont les leçons et bonnes pratiques tirées des processus précédents qui permettraient de développer et de maintenir un dialogue social efficace et constructif sur le code du travail ?*

*Quel serait le contenu d'une feuille de route qui fixerait les étapes qui restent à franchir, l'approche tripartite de finalisation de la révision et le calendrier du Code du travail ?*

*Introduction : Me André Ibréus, directeur adjoint du travail au MAST et président du CNLTP*

*Modérateur : Sophia Joseph Riboul, directrice exécutive de l'ADIH*

*Intervenants :*

- Me Moïse Jules, directeur des affaires juridiques, MAST
- Me Daphnée Ducasse, expert du secteur privé
- M. Ariel Pino, coordonnateur de l'OIT en Haïti
- Mme Yannick Etienne, coordonnatrice de Batay Ouvriye, responsable de la commission Solidarité internationale de Entèsendikal premye me-Batay Ouvriye (ESPM-BO)
- Me Jean Bonald Golinsky Fatal, président de la CTSP.



*Les intervenants au panel II*



Pour le deuxième panel qui était animé par Sophia Joseph Riboul, directrice exécutive de l'ADIH, les intervenants devaient réfléchir sur la problématique de la refonte du Code du travail haïtien tout en tenant compte des idéaux de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et des normes internationales régissant le travail dans le contexte actuel.

*L'animatrice du 2e panel, Madame Sophia Joseph Riboul, directrice exécutive de l'ADIH.*



## DANS SON INTRODUCTION, ME ANDRÉ IBRÉUS, DIRECTEUR ADJOINT DU TRAVAIL AU MAST ET PRÉSIDENT DU CNLTP

a fait l'historique des travaux de la recodification du Code du travail. Cette démarche est la résultante d'un travail collectif qui a impliqué de nombreux acteurs institutionnels et sociaux, tels que le gouvernement, les représentants des employeurs, ceux des travailleurs, l'OIT et d'autres remarquables partenaires. L'objectif est d'assurer la qualité des travaux de recodification et de parvenir à un certain consensus. Le gouvernement ainsi que le secteur des employeurs ont déjà transmis à l'OIT leur proposition. Toutefois, la contribution du secteur des travailleurs se fait toujours attendre.

Le débat était très agité. Dans un premier temps, chaque représentant a fait part de ses expériences dans le processus.

Me Jules a expliqué qu'en général le gouvernement haïtien décidait unilatéralement quand il s'agissait d'élaborer une loi. Cependant, avec l'appui d'un consultant de l'OIT, il a été question de se baser sur le dialogue social dans le cadre de la refonte du Code du travail. Me Jules a fait mention des anciennes méthodologies utilisées qui, selon lui, avaient posé bon nombre de problèmes pour l'élaboration d'un document conjoint. Il pense que, vu l'urgence, il faut adopter une autre méthodologie au lieu de continuer dans le schéma (tripartite).

La représentante du secteur privé, Me Daphnée Ducasse, a fait mention des avancées du secteur qu'elle représente en ce qui concerne le processus de refonte du Code du travail. Elle a exprimé ses préoccupations face à la lenteur des autres secteurs. La méthodologie de travail mise en place visant à analyser chaque article était fastidieuse. Il est vrai que de nombreux avocats ont une connaissance insuffisante en droit du travail. Mais les syndicats délèguent souvent des représentants pour la protection des travailleurs.

Madame Yanick Etienne a présenté l'expérience tripartite comme étant un exercice concret de travail collectif. Il était important pour les représentants des travailleurs de participer activement au processus. Toutefois, après les trois relances des travaux de refonte du code du travail, notamment celle en date du 15 septembre 2023, il a été convenu que le secteur des travailleurs finalise sa proposition et la transmette au ministère des Affaires sociales et du Travail dans le plus bref délai. Cependant, consciente de certains manquements de la part des travailleurs, Mme Etienne a fait état des difficultés rencontrées qui ont affecté la contribution des travailleurs, notamment la crise politique, le climat d'insécurité, le manque d'appui technique et financier. Les différents conflits politiques et sociaux ont donc retardé la finalisation de la proposition des travailleurs mais ces acteurs se sont désormais engagés à finaliser leur proposition



Madame Yanick Etienne,  
de Batay Ouvriye



moyennant qu'ils reçoivent un appui technique et financier.

Répondant à la demande de la coordonnatrice de Batay Ouvriye, Monsieur Ariel Pino, le coordonnateur de l'OIT en Haïti, a recommandé de mettre en place une méthodologie adaptée. Il reconnaît que, dans tous les pays, le processus nécessite de l'engagement et peut être long. Il a renouvelé l'assistance technique de l'OIT auprès des représentants des travailleurs et attend la transmission d'un plan de travail budgétisé.

Pour Me Fatal, la multiplicité des normes qui régissent l'emploi, le travail et la formation professionnelle est source aujourd'hui de complexes problématiques. Il importe aujourd'hui d'explorer de manière plus large les possibilités d'actualiser le Code du travail afin de mettre en conformité les textes nationaux par rapport aux conventions fondamentales, de tenir compte des enjeux liés à l'introduction de l'intelligence artificielle au travail, du télétravail, et de disposer d'un droit social en adéquation avec l'évolution nationale et internationale des droits et réalités sociales, économiques et technologiques. Me Fatal a évoqué les raisons qui ont bloqué, du côté des travailleurs, le processus de refonte du Code du travail. En 2017, alors que les parties prenantes étaient sur la table de négociation, le secteur privé a encouragé les parlementaires à amender une loi qui a violé les conventions internationales du travail. Le 21 septembre 2017, le pouvoir exécutif a promulgué la loi portant organisation et réglementation du travail sur la durée de vingt-quatre (24) heures, répartie en trois (3) tranches de huit (8) heures.

Me Jules a proposé de préférence que le ministère des Affaires sociales et du travail (MAST) finalise l'élaboration du draft du Code du travail haïtien et dans le cadre du dialogue social, le soumette à l'approbation des autres entités concernées.

Monsieur PINO a souligné l'opportunité de moderniser les textes dudit Code en tenant compte de la réalité du contexte actuel. Mais, « prudence doit être de mise ». Car la réforme du Code du travail ne sous-entend pas que les problèmes afférents seront automatiquement résolus. Il faut tenir compte aussi de la gouvernance étatique, de sa capacité et de sa volonté politique manifeste à faire appliquer le Code du travail.



*Les débatrices Yanick Etienne de Batay Ouvriye et Marie Louise Lebrun, secrétaire générale adjointe, Confédération des travailleurs haïtiens (CTH)*

Me Ducasse a souligné la nécessité de poser certains problèmes, comme les « pays lock ». Que fait l'entreprise dans un tel contexte ? Quand l'inspection du travail ne peut pas travailler, que se passe-t-il dans les délais ?

Une fois la refonte du Code du travail mise en place, il faut mettre en exergue le volet formation. Il faut former les concernés et mettre les inspecteurs en confiance. Faut-il bien que ces derniers se sentent en sécurité. Étant chargés de faire respecter la loi, autrement dit le Code du travail, ils ne doivent être soumis ni aux pressions du patronat ni à celles du syndicat.

Pour terminer, Mme Etienne recommande que le MAST rencontre les deux autres parties pour expliquer la nouvelle méthodologie de travail et les responsabilités qu'ils vont avoir dans la modification du processus.



# — PANEL III



## *Comment la loi HOPE en tant qu'instrument économique peut faciliter le dialogue social ?*

*Introduction : Crispin Rigby, représentant du Département du Travail des Etats-Unis (USDOL)*

*Modérateur : Sophia Joseph Riboul, directrice exécutive de l'ADIH*

### *Quels sont les engagements des parties prenantes pour soutenir les emplois dans un contexte de crise multidimensionnelle ?*

### *Quels sont les progrès constatés dans l'application de la loi HOPE II ?*

*Intervenants :*

- *Nancy Romain, membre de cabinet du ministre du Commerce et de l'Industrie (MCI)*
- *Marie Louise Lebrun, secrétaire générale adjointe, Confédération des travailleurs haïtiens (CTH)*
- *Yannick Etienne, coordonnatrice de Batay Ouvriye, responsable de la commission Solidarité internationale de Entèsendikal premye me-Batay Ouvriye (ESPM-BO)*



*Les intervenantes au 3e panel : Nancy Romain, membre de cabinet du ministre du Commerce et de l'Industrie, Marie Louise Lebrun et Yannick Etienne*



## L'IMPORTANCE DE LA LOI HOPE COMME INSTRUMENT ÉCONOMIQUE POUR RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL

Le troisième panel, animé par Madame Sophia Joseph Riboul, directrice exécutive de l'Association des industries d'Haïti (ADIH), a porté sur l'importance de la loi HOPE comme instrument économique pour renforcer le dialogue social dans le secteur textile haïtien.

Il a été introduit par **Monsieur Crispin Rigby**, représentant du Département du Travail des États-Unis (USDOL), qui a rappelé le rôle stratégique de la loi HOPE en sa capacité de soutien stratégique au secteur de la confection, lequel fait face à de nombreux défis économiques et sociaux. Selon lui, cette loi est une opportunité non seulement pour renforcer les partenariats, mais aussi pour créer un

environnement propice au dialogue social, essentiel pour surmonter les obstacles que confronte l'industrie du textile. Monsieur Rigby a particulièrement insisté sur le rôle clé du médiateur dans la promotion d'un dialogue structuré entre les différents acteurs du secteur, qu'ils soient employeurs, syndicats ou représentants gouvernementaux. Ce dialogue, a-t-il précisé, est le socle sur lequel les solutions aux multiples défis peuvent être trouvées, notamment ceux liés à la compétitivité, aux conditions de travail et aux droits des ouvriers. Les parties prenantes sont donc appelées à jouer un rôle actif et concerté dans la recherche de solutions pragmatiques.

**Madame Yanick Etienne**, coordonnatrice de Batay Ouvriye et responsable de la commission Solidarité internationale de Entèsendikal premye pe-Batay Ouvriye (ESPM-BO), a approfondi les discussions en mettant l'accent sur l'impact direct de la loi HOPE sur le secteur textile, notamment à travers la création du programme d'assistance technique et d'évaluation des besoins en conformité et assainissement (TAICNAR), ainsi que du bureau de la Médiatrice spéciale pour faciliter le dialogue social. Elle a rappelé que, grâce à la loi HOPE, plusieurs avancées ont été enregistrées telles que : la réintégration des syndicats révoqués et le report de la loi portant organisation et réglementation du travail sur la durée de vingt-quatre heures répartie en trois tranches de huit (loi 3\*8). Cependant, Madame Etienne a également souligné que malgré ces progrès, le secteur reste confronté à de nombreux défis, en particulier en matière d'institutionnalisation du dialogue social. Les syndicats des travailleurs continuent de défendre les revendications des ouvriers, notamment la liberté syndicale, mais la réalité sur le terrain montre qu'il reste beaucoup à faire pour instaurer un dialogue social véritablement inclusif et pérenne. Elle a conclu en appelant à un plan d'urgence clair pour le secteur, incluant des ajustements salariaux, un accompagnement social et la formation des ouvriers.

**Madame Nancy Romain**, représentant le ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), a pris la parole pour présenter les efforts du ministère dans l'application de la loi HOPE. Elle a rappelé que, bien que limitées par les ressources disponibles, les actions du MCI visent à renforcer le dialogue social dans le secteur textile. Elle a insisté sur la nécessité de renforcer les institutions pour garantir un dialogue social plus structuré et efficace, et a

*Monsieur Crispin Rigby,  
représentant du Département du  
Travail des États-Unis (USDOL),  
intervenant par visioconférence.*



35

*Madame Nancy Romain,  
représentant du ministère du  
Commerce et de l'Industrie (MCI)*



plaidé pour une communication non violente entre les acteurs. Madame Romain a également évoqué plusieurs initiatives en cours : telles que la réactivation des conseils d'administration et le lancement d'ateliers d'information et de formation sur le régime incitatif pour les entrepreneurs locaux. Elle a toutefois exprimé ses préoccupations quant à la mission régulatrice que l'État doit remplir dans ce contexte difficile, notamment en matière de protection des emplois et d'incitations aux investissements dans un contexte de crise économique profonde.

Madame Hermantin a, pour sa part, mis l'accent sur les mécanismes tripartites qui favorisent le dialogue social tels que : le bureau de la Médiatrice spéciale du travail (BMST) et Better Work Haïti (BWH). Elle a souligné que, dans le contexte actuel de crise économique et sociale, il est essentiel de trouver des solutions pragmatiques qui tiennent compte des frustrations des investisseurs, des employeurs et des ouvriers. Elle a rappelé que, selon les statistiques, la moitié des emplois du secteur textile ont disparu au cours des deux dernières années. Une situation, qui nécessite des actions concrètes et immédiates pour inverser cette tendance. Madame Hermantin a alerté sur la vulnérabilité du secteur textile qui pourrait disparaître si un consensus n'est pas trouvé entre les différents acteurs. Elle a appelé à un dialogue franc et transparent à tous les niveaux, en insistant sur le fait que les intérêts personnels doivent être mis de côté au profit de solutions collectives. Elle a également mentionné que des efforts sont en cours pour trouver des solutions avec l'État afin de faire avancer le secteur, notamment dans le cadre de la zone industrielle de CODEVI.

Enfin, Madame Marie Louis Lebrun, secrétaire générale adjointe de la Confédération des travailleurs haïtiens (CTH), a présenté un tableau sombre des relations entre employeurs et ouvriers dans les usines textiles. Selon elle, bien que les ouvriers soient les premiers à s'engager pour maintenir la production dans les bons comme dans les mauvais moments, ils ne reçoivent en retour qu'un salaire insuffisant pour subvenir à leurs besoins familiaux. De plus, elle a dénoncé l'attitude méprisante de nombreux employeurs qui ne respectent ni les droits des travailleurs ni la



Mme Nathalie  
Hermantin

liberté syndicale. Madame Lebrun a insisté sur l'importance de mobiliser les ressources humaines de toutes les parties afin de créer un dialogue social dynamique, inclusif et permanent, mais elle a reconnu que cette tâche n'est pas facile dans le contexte actuel. Selon elle, l'État doit s'engager pleinement en tant que régulateur pour garantir la mise en place d'un dialogue social respectueux des droits des ouvriers, tout en soutenant la création de nouveaux emplois et en renforçant la sécurité dans les zones industrielles.



# — PANEL IV



*Quels sont les engagements des parties prenantes pour soutenir les emplois dans un contexte de crise multidimensionnelle ?*

*Quels sont les progrès constatés dans l'application de la loi Hope II ?*

*Modérateur : Béatrice Ilas, coordonnateur de programme, OIT*

*Intervenants :*

- *M. Joubert Rocherford, représentant de Dr Carl François, directeur général de l'Office d'assurance accident du travail maladie-maternité (OFATMA)*
- *Dr David Thed Désir : directeur de contrôle et de vérification des entreprises (DCVE), Office national d'assurance-vieillesse (ONA)*
- *Tôm Adamson, conseiller, ADIH*
- *Télémarque Pierre, coordonnateur de ESPM-BO-*
- *Dominique St-Eloi, coordonnateur de la Centrale nationale des ouvrières et ouvriers haïtiens (CNOHA).*



*Les intervenants au 4e panel*



## MADAME BÉATRICE ILAS, COORDONNATRICE DE PROGRAMME À L'OIT, ANIMANT LE 4E PANEL

Le panel a été animé par Madame Béatrice Ilas, coordonnatrice de programme à l'OIT. L'objectif principal était de discuter de la sécurité et de la santé au travail, un enjeu essentiel pour le secteur de la confection vestimentaire en Haïti, notamment dans le contexte de la loi HOPE II.

Le premier intervenant, Monsieur Joubert Rocherford, représentant de l'OFATMA, a présenté les initiatives de l'institution en matière de protection sociale. Il a mis en lumière la mission essentielle de l'organisme, qui consiste à offrir des services de sécurité sociale aux travailleurs, couvrant les accidents de travail, la maladie et la maternité. Il a insisté sur l'importance de renforcer les capacités de l'institution en matière d'inspection et de prévention des risques, tout en veillant à ce que les travailleurs jouissent pleinement de leurs droits.

Dr David Thed Désir, représentant de l'ONA, a pour sa part souligné l'importance d'une réforme globale de la sécurité sociale, en particulier en ce qui concerne la retraite et les droits des travailleurs. Selon lui, la sécurité sociale est intrinsèquement liée à la santé et à la sécurité au travail. Il est donc crucial de mettre en place une gouvernance efficace pour garantir un environnement de travail sûr. Cette thématique est importante pour faire progresser l'assurance de retraite à l'ONA. Pour terminer, Dr Désir a soulevé la problématique d'identification des ouvriers.

L'intervention de Monsieur Tom Adamson a apporté une perspective plus libérale sur la question de la sécurité sociale. Il a proposé de permettre aux travailleurs de choisir librement leur compagnie d'assurance, ce qui offrirait plus de flexibilité et de liberté dans la gestion de leur couverture santé. Cette approche contrastait avec celle des autres intervenants qui prônaient le renforcement des institutions publiques existantes.

Monsieur Télémaque Pierre, représentant de l'ESPM-BO, a défendu avec vigueur l'idée de renforcer les institutions publiques comme l'ONA et l'OFATMA, qu'il considère comme essentielles pour la protection sociale des travailleurs. Il s'est opposé fermement à toute idée de privatisation de ces entités, citant des exemples de privatisations passées en Haïti qui n'ont pas abouti à des résultats positifs, comme dans le cas de la Minoterie et de la Téléco. Pour lui, il est impératif de renforcer les capacités de ces institutions et de réformer leurs cadres législatifs afin de garantir une meilleure prise en charge des travailleurs.

Monsieur Dominique St Eloi a mis en avant la nécessité de transparence dans les paiements et de respect des droits des travailleurs, notamment en ce qui concerne les prélèvements effectués par les employeurs. Il a souligné l'importance d'un dialogue social soutenu et la nécessité pour l'État, via le MAST, de jouer pleinement son rôle de régulateur. Selon lui, il est crucial que les travailleurs aient un droit effectif à la sécurité sociale, et que les employeurs soient tenus responsables du respect de leurs obligations légales. La santé et la sécurité au travail restent l'un des défis pour le renouvellement de la loi HOPE. En définitive, il a évoqué la nécessité de réformer les organes de sécurité sociale et de renforcer le CAOSS et le CSS.



*Madame Béatrice Ilas, coordonnatrice de  
programme à l'OIT, animant le 4e panel*



*Dr David Thed Désir,  
représentant de l'ONA*

*Le dialogue social, condition  
indispensable à l'édification du travail  
décent dans le secteur du travail  
et de l'industrie de la confection  
vestimentaire.*



# — PANEL V



## *Présentation de l'avant-projet de la politique sectorielle de prévention contre la violence et le harcèlement.*

*Intervenants :*

*Cynthia Raymond, Conseillère en entreprise, Better Work Haïti (BWH)*



Puda et minia por  
ande voluptibusam  
eos volorem qui  
ommos enet quam  
digenitaturi aut  
liandi natiaes tionseq  
uassum a sitat

Le cinquième panel était animé par Madame Cynthia Raymond, conseillère en entreprise à Better Work Haïti. Il s'agit d'une présentation de l'avant-projet de la Politique sectorielle de prévention contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail en Haïti.

Madame Raymond a présenté les stratégies de mise en œuvre de cet avant-projet avec des étapes précises allant de l'adhésion formelle à la publication finale de la politique, prévue pour décembre 2024 à janvier 2025.

Ce processus inclut la formation, les consultations et le partage des meilleures pratiques pour renforcer les capacités des structures concernées et les compétences des employés du secteur.





# CONCLUSION

## LA RÉUSSITE DE CETTE CAUSERIE EST LE FRUIT DES EFFORTS CONJUGUÉS, DE LA TÉNACITÉ ET DE LA PERSÉVÉRANCE DE PLUS D'UN.

Au cœur de cette initiative se trouvent le BMST-ICV ainsi que ses partenaires nationaux et internationaux. Il est indéniable que d'innombrables réunions de travail, tant en présentiel qu'en virtuel, ont été menées avec le ministère des Affaires sociales et du Travail, le ministère du Commerce et de l'Industrie, ainsi qu'avec les représentants des travailleurs et des employeurs, tant dans la phase de planification que lors de la mise en œuvre de ce chantier. De plus, le nombre impressionnant de participants et d'institutions ayant contribué à la réalisation de cet événement, ainsi que la qualité des thématiques abordées et l'articulation des compétences académiques et pratiques des intervenants, témoignent de l'importance de cette rencontre. Bien que le temps soit limité, nous avons pu constater quelques réactions en ligne. L'atmosphère de respect mutuel et de convivialité qui a prévalu tout au long de cette journée mémorable, à la fois sereine et festive, renforce l'idée que cet événement a été un succès indiscutable. Ce succès ne se limite pas à un accomplissement individuel, mais se veut un véritable triomphe collectif du secteur. Ainsi, Madame Michaëlle Pierre, coordonnatrice du secrétariat technique, a tenu à exprimer sa gratitude envers tous les acteurs ayant contribué à cette réussite de haut niveau. La conférence a offert une plateforme propice à la rencontre, au partage d'expériences et à la discussion, favorisant ainsi une compréhension mutuelle et une approche collaborative pour surmonter les défis communs dans le contexte actuel. Elle est perçue comme un point de départ décisif pour la poursuite des échanges constructifs favorisant l'institutionnalisation de la table sectorielle dans le Nord-Est.





# ANNEXES

**PROPOS D'INTRODUCTION DE ME ANDRE IBREUS, DIRECTEUR ADJOINT DU TRAVAIL ET PRESIDENT DU  
COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES**

46

Salitasyon

Mwen salye Minis Afè Sosyal ak Travay la, Mesye Georges Wilbert FRANCK

Mwen salye Minis Komès ak Endistri a, Monsieur James Monazard

Mwen salye Medyatri Espesyal Travay la, Madame Ditny Joan Raton

Mwen salye Kòdonatè Biro Òganizasyon Entènasyon Travay Nan Peyi a

Mwen salye Prezidan “Group M” la, “Presidente del grupo M”, Monsieur Fernando Capellan;

Mwen salye Sekrete general “Konfederasyon Travayè ak Travayèz Sektè Piblik ak Prive” peyi a, Mesye Yvelt Admettre

Mwen salye Prezidan ADIH nan Peyi a, Mesye Maulik Radia

Mwen salye tout Zanmi Depatman Travay Etazini yo (USDOL)

Mwen salye tout achtè yo

Mwen salye tout moun ki ap patisipe ak nou an prezansyèl oswa an liy

Mwen salye reprezantan lapres yo

Mwen salye tout moun

Se yon plezi pou nou akeyi n jodia nan kad atelye sa sou « Dyalog sosyal », sou direksyon Gouvènman Ayisyon atravè Ministè Afè Sosyal ak Travay, Biro Medyatri Espesyal Travay la pou sektè Tekstil ak Abiman peyi a, Ministè Komès ak Endistri, ADIH, Reprezantan Òganizasyon Travayè yo, OIT, Program Better Work Haiti.

Atelye sa enpòtan anpil. Se yon bon moman pou mwen pale nou de kontès, objektif ak rezilta atelye a. Depi kòmansman ane 2024 la, pèspktiv ekonomik yo pa twò briye nan mond la, si nou konsidere rapò ki pibliye pa plizyè enstans entenasyon nan domèn la e sitou rapò ekonomik nasyonzi ki titre « Situation et perspective de l'économie mondiale 2024 ». Tansyon sou plan geografik ak kwasans ekonomik nan mond la rann sonb previzyon ekonomik ane a akoutèm ;

Konfli ant izrayèl Hamas, katastrof klimatik elatriye anjandre kriz pa rapò ak kou lavia ; Tout sa yo se gwo defi pou kwasans ekonomik nan nivo mondyal. Nan Peyi Dayiti, ekonomi a tou prèt pou li kraze, malgre inflasyon an bese. Popilasyon an ap sibi Vyolans gang, sa ki fasilite deplase intèn ki frape anpil ouvriye nan sektè abiman an, Migrasyon masiv popilasyon, tout sektè ekonomik peyi a frape, anpil antrepriz fèmen pòt yo, lòt redwi pèsònèl yo, sektè abiman pèdi anviron 15 000 anplwa soti mas 2023 pou rive mas 2024, anpil problèm an rapò ak kesyon sante ak proteksyon sosyal nan sektè tekstil la. Bagay sa yo fè gen anpil plent ki soti bò kote anplwaye ak anplwayèz nan izin yo. Nan sans sa « Dyalog Sosyal la » rete yon gwo bezwen pou rekoud tisi sosoekonomik peyi a. Konsa òganizasyon aktivite sa inskri nan lide pou nou fasilite dyalòg ak konsètasyon ant aktè nan sektè a yon fason pou nou amonize relasyon ant aktè yo, ranfòse avanse yo pou nou fè fas ak kriz yo.

Nomalman objektif atelye a se:

Favorize dyalòg ant enstitisyon yo, reprezantan travayè ak anplwayè yo sou preokipasyon ijan sektè a.

Bay yon espas a aktè yo pou reflechi sou dyalòg sosyal la nan peyi a, anplis pèmèt aktè yo rankontre nan lide pou yo jwenn bonjan fason pou proteje anplwa nan peyi a ak nan sektè tekstil la.

Montre wòl ke sendika travayè ak anplwaye menm jan ak paten yo jwe nan kad promosyon ak proteksyon dwa moun nan peyi a. Nan sans sa nou swete rezilta sa yo nan fen atelye a : Idantifye mwayen pou pèmèt yon dyalòg sosyal ranfòse, pou fasilite konpetitivite ak anplwa ;

Pwan konesans aktivite patenè yo nan sousi pou kreye anplwa, kontribisyon yo nan promosyon ak proteksyon sosyal ;

Fikse etap ki ka fasilite repriz travay refont kòd travay peyi a ;

Propoze solisyon ak diferan defi yo

Pou plis presizyon sou dyalòg sosyal la nap di ankò :

Dyalòg sosyal la gen ladan tout tip negosyasyon, konsiltasyon oswa echanj ant reprezantan gouvènman, anplwayè ak travayè yo, selon divès modalite, sou kesyon politik ekonomik ak sosyal ki pezan yon enterè komen. Dyalog sosyal la ka pwan plizyè fòm : Bipatit : dyalòg ant anplwayè ak travayè. Tripatit : dyalòg ki enplike anplwayè, travayè ak gouvènman ; Tripatit plis : Dyalòg ki gen ladan anplwayè, travayè gouvènm ak manb sosyete sivil la. Dyalòg sosyal la gen yon ansanm mekanism ki mache ak li, nou dwe souliye sa.

Pou nou fini, atelye jodia, kit se pou patisipan an prezansyèl yo oswa sa yo ki anliy yo, se yon siy fò ke nou angaje n pou nou bay jarèt ak dyalòg sosyal nan peyi a.

Pandan nap swete nou byenvini nan atelye sou dyalòg sosyal Jodi a, map mande nou pou nou swiv ak anpil atansyon tout ajanda lajounen an paske chak pwen yo ap itil nou anpil anpil.

Bon atelye tout moun!

Que Dieu vous garde!



Monsieur Georges Wilbert FRANCK , Ministre des Affaires Sociales et du Travail  
Monsieur James MONAZARD, Ministre du Commerce et de l'Industrie  
Madame la Médiatrice  
Mesdames, Messieurs représentants des employeurs  
Mesdames, Messieurs représentants des travailleurs  
Mesdames, Messieurs et invités

Je présente mes remerciements aux différentes instances qui m'ont accepté de prendre la parole au nom de plusieurs milliers des travailleuses et travailleurs d'Haïti de cette causerie dans le but de promouvoir le dialogue social.

Mesdames et Messieurs, vous avez choisi d'organiser cet atelier dans un contexte de crise de toute sorte, où la question de l'emploi devient une préoccupation pour tous les acteurs, les salariés n'ont pas de sécurité d'emploi, les employeurs évoluent des conditions très difficiles pour exécuter leurs commandes et l'état enregistre de pertes énormes au niveau de l'exportation. Donc l'atelier tombe bien dans ce climat délétère marqué par le désespoir des uns et des autres au niveau de la population, cette assise puisse-t-elle servir un fil conducteur afin de trouver les mécanismes nécessaires pour assainir l'environnement du travail dans le pays, particulièrement le secteur de l'habillement ou de la sous-traitance.

Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le dialogue social désigne l'ensemble des négociations, des consultations et des échanges entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs. Et j'ajoute, tout ceci contribue à créer des facteurs favorables à l'employabilité.

Le dialogue social est outil de ralliement des intérêts contradictoires. Si le dialogue social évoque la négociation des conditions de travail, il ne se limite pas toutefois à cet aspect. L'objectif est de discuter des problématiques liées à une politique économique-sociale au niveau de l'entreprise, de manière informelle ou institutionnelle. Le dialogue social doit d'encourager les échanges pour arriver à un consensus entre travailleurs et employeurs.

En outre, un climat social apaisé a des retombées positives sur les performances économiques, les pratiques de gouvernance et la stabilité sociale de manière globale. Lorsque le dialogue social fait de bonne foi, pour la signature des contrats collectifs, les conditions de vie des employés sont améliorées, la croissance de l'entreprise augmente et les recettes à l'exportation augmentent. Dans ce cas les employés développent un sentiment d'appartenance au progrès de l'entreprise dont ils sont affectés.

L'État joue un rôle clé dans le dialogue social, même lorsqu'il intervient de manière indirecte, dans l'objectif d'assurer le bon fonctionnement du processus, et pour cause. Il est de sa responsabilité de maintenir la stabilité du climat politique et social qui permet aux travailleurs et aux employeurs d'agir librement, sans crainte pour leurs droits. Par ailleurs, même lorsque les relations sont purement bipartites, l'État doit soutenir le dialogue social à travers un cadre juridique et institutionnel adéquat. Il est impérieux que le gouvernement garde un privilège d'intervention à tout moment. Au niveau organisationnel, le dialogue social peut être informel ou institutionnalisé, ou une combinaison de ces deux formes, comme c'est d'ailleurs souvent le cas dans certains pays.

- Le dialogue social ne peut donner de résultats probants et durables sans l'existence préalable de conditions essentielles à sa tenue et à son bon déroulement, notamment :
- Le respect des lois relatives à liberté syndicale et à la négociation collective.
- La garantie d'accès à l'information pour les représentants des organisations syndicales.
- L'indépendance de ces organisations et leur capacité à représenter travailleurs auprès des chefs d'entreprise.
- L'engagement sincère et manifeste de toutes les parties participantes au dialogue dans un cadre institutionnel adapté.

Il faut que les employeurs, comme le gouvernement, soient convaincus que les relations du travail constituent un atout humain et économique, qui permettent au pays, à la société de fonctionner mieux.

Dans un pays comme Haïti certains employeurs considèrent les syndicats comme des emmerdeurs, l'acceptation du syndicat est une question de farce ou de maquillage, mais non pas une volonté de faire respecter les prérogatives juridiques de l'État et la démocratie participative.

Le dialogue social est un espace de discussion qui doit engendrer des changements de comportement vis à vis des employés, des accords conclus, des conventions signées qui vont au-delà du code travail et sans tromperie. Ces accords ou conventions signées doivent être mis en œuvre.

## Mesdames messieurs autorités et distingués invités,

48

Nous sommes ici dans une belle salle bien décorée où nous discutons du dialogue social mais vous devez savoir, chaque jour plusieurs dizaines ouvriers sont victimes ou mises à pied par le fantasme des responsables en raison de leur appartenance syndicale. Comme Confédération des Travailleurs, nous le disons : le dialogue social est un élément essentiel de la cohésion sociale, un élément de succès économique et de compétitivité pour les entreprises. Nous demandons si tous les employeurs et autorités étatiques comme régulateurs comprennent la puissance de dialogue dans une société en crise.

Chère Assistance, Assez souvent, j'ai entendu cette discussion entre les jeunes qui devraient avoir un entretien d'embauche où l'un dit à l'autre : „si ton employeur te demande si tu es membre d'un syndicat, tu dois le mentir, en répondant non.“ si yo konnenw gen rapport ak sendika yo pap pran w nan travay la.

Donc, Si vous avez à ce niveau cette crainte pour des travailleurs de se syndiquer, comment arriverons-nous à construire le dialogue social dont nous avons besoin pour créer la stabilité et la paix sociale dans le pays.

Et donc, j'espère, je crois que les initiateurs, qui organisent cet événement, ont pour intention de faire cesser le dialogue de sourds que nous enregistrons trop souvent.

Mesdames et Messieurs, toutes et tous ici, vous le savez mieux que moi, il est du devoir des responsables politiques, économiques et sociaux, dans une période comme celle que nous vivons, c'est de saisir les nouvelles chances, les nouvelles possibilités d'actions. C'est l'occasion de partir sur une nouvelle base de dialogue social sans discrimination pour établir la justice sociale. Et je vous dis en conclusion que nous attendons la mise en œuvre des éventuelles résolutions de cette assise.

Merci pour votre attention !!!!!



**Mesdames, Messieurs,**

J'ai le privilège, en ma qualité de Médiatrice Spéciale du Travail de l'industrie de la confection vestimentaire, et au nom de mes collaborateurs du Bureau, d'introduire la thématique du dialogue social, comme outil fondamental pour réduire les tensions dans le secteur. D'entrée de jeu, il m'importe de souligner que notre mission, selon les prescrits de la loi HOPE, est de faciliter, d'harmoniser les démarches, les initiatives des parties concernées relatives à la matière. Tout ce qui se fait dans le dialogue, et tout ce qui se fait dans le respect des intérêts, des convictions des parties concernées, est susceptible de produire, ce qu'il convient d'appeler, de l'optimisme collectif, un élément vital à la santé de l'économie nationale.

**Mesdames, Messieurs,**

Je dois avouer que la tâche, de rassembler toute l'assistance virtuelle ou en présentiel, ou presque tous les concernés, autour de la table de dialogue social, a été ardue. Cela a pris du temps. Il y eut l'humilité des uns et la persévérance des autres. En tout cas, ce qui est évident : « le jeu en a valu la chandelle ». Nul besoin de rappeler que le bien-fondé de cette causerie, s'articule autour de la nécessité, de l'urgence d'un dialogue social, honnête et responsable, surtout dans ce contexte actuel. Mais la question que l'on doit se poser est la suivante : Pourquoi ce dialogue s'avère-t-il nécessaire, si ce n'est indispensable ?

Comme vous le savez déjà, le Bureau que j'ai l'honneur de diriger, facilite le dialogue de manière active et quotidienne, même dans les périodes de crise. Le Bureau a prouvé son efficacité pour répondre aux défis rencontrés par les partenaires sociaux. L'accessibilité de nos services aux partenaires est une question capitale à l'ère de la numérisation. Est-ce pourquoi avec le soutien du programme Better Work Haïti, un système de gestion des doléances a été mis en place en 2023. Les efforts déployés, dans le but de moderniser les relations avec les travailleurs et les employeurs, visent à améliorer les opérations de traitement des conflits du travail. Peu de temps après la systématisation de gestion des doléances, pour donner suite aux recommandations de plusieurs collaborateurs, nous avons mis en place une application mobile destinée à simplifier le processus. Pour le moment, nous sommes sur le point de le finaliser. Dans un court délai, nous allons passer à la phase de promotion et de formation des utilisateurs.

Devrais-je profiter de l'occurrence pour vous informer que d'autres pays qui font partie du programme BWH sont curieux d'apprendre à connaître ce processus pour une utilisation optimale ?

Rapprocher nos services aux usagers a toujours fait partie de notre priorité. Pour ceux qui ne peuvent utiliser nos services en ligne, nous allons finalement avoir un point d'accès physique dans le parc industriel de Caracol, destiné aux partenaires basés dans le nord-est. Cette démarche a porté ses fruits, grâce à la fructueuse collaboration avec l'UTE/MEF. De plus, de concert avec BWH, le Bureau soutient la mise en place d'un cadre institutionnel dans le nord-est. Les consultations sont en cours auprès des partenaires pour institutionnaliser les discussions sur les défis rencontrés dans ces zones industrielles.

Pour terminer, je voudrais aussi mettre l'accent sur un élément fondamental du dialogue social, il s'agit du Comité Consultatif du Projet BW(CCP), que j'ai l'honneur de présider, selon les prescrits de la loi HOPE.

Il est bon de rappeler que ce comité est constitué de représentants du gouvernement, de représentants des travailleurs et des employeurs. Il se réunit régulièrement pour la formulation des orientations stratégiques, dans une démarche tripartite de co-construction, devenue incontournable et efficace dans le secteur.

Ansanm, nou pral fè Yon ti bat bouch, pou nou wè ansanm engajman pati konsèns yo sou dialog sosyal la.

Nou pwal wè tou, enpak sa genyen lè pati yo pa respekte yon kovansyon kolektif

M swete nou bon ekout

Mèsi anpil.

**Monsieur le Ministre des Affaires Sociales et du Travail,**

**Monsieur le Coordonnateur de l'OIT en Haïti,**

**Madame la Médiatrice,**

**Monsieur le Président du Grupo M**

**Monsieur le Secrétaire Général de la confédération des travailleurs des Secteurs public et privé,**

**Monsieur le Président de l'Association des Industries D'Haïti,**

**Monsieur le Président du comité National de Lutte contre la Traite des Personnes**

**Chers invités en vos rangs, titres et qualités**

**Chers amis de la presse**

**Mesdames/Messieurs,**

C'est avec un cœur rempli d'espoir et d'optimisme que je place, ce matin, ces propos de circonstances, à l'occasion de la causerie sur le dialogue social dans le secteur de l'industrie de la confection vestimentaire. L'organisation d'une telle activité vient dans un contexte marqué par des défis majeurs liés à l'insécurité, mais aussi par des opportunités considérables pour le secteur.

En effet, il est toujours bon de se rappeler à chaque fois, que l'émergence d'Haïti est facteur d'une croissance soutenue de son commerce et de son développement industriel. Cette croissance soutenue dont nous parlons et qui doit servir au bien-être de la population, restera active, tout d'abord, dans un cadre de coopération internationale où les préoccupations telles que la pauvreté et la criminalité dont nous sommes l'objet par exemple, sont reconnus et adressés par tous les États comme des enjeux mondiaux qui doivent trouver des solutions mutuellement adaptables et convenables par et pour tous les pays. Ensuite, cette croissance ne sera possible que par notre effort de volonté à payer le prix qu'il faut à travers nos choix de sacrifices pour bâtir, aujourd'hui même, l'avenir que nous voulons laisser à nos enfants.

Effectivement, c'est dans une telle prise de conscience de coopération internationale que le secteur du textile et de l'habillement jouit, depuis plus d'une dizaine d'années, de la part de notre partenaire commercial les Etats-Unis, la loi HOPE et HELP qui malheureusement arrive à terme et que des négociations sont entamées depuis un certain pour son renouvellement à partir de 2025. Depuis son adoption, cette loi a joué un rôle essentiel dans le soutien à la fois des entreprises et des employés. La loi HOPE et HELP représente une opportunité cruciale pour notre pays, offrant un accès en franchise de droits sur le marché américain pour nos exportations de vêtements. C'est une véritable bouffée d'oxygène pour notre économie, permettant de créer et de maintenir des milliers d'emplois dans ce secteur stratégique.

Cependant, pour maximiser les bénéfices de cette législation, il est impératif que notre secteur soit compétitif sur la scène internationale. Cette compétitivité repose non seulement sur des coûts de production compétitifs mais aussi sur la qualité des relations de travail, la stabilité sociale et le respect des normes internationales du travail.

C'est dans cet esprit que le Bureau de la Médiation Spéciale de l'Industrie de la Confection Vestimentaire (BMST), dont sa principale mission est de parvenir à l'apaisement social dans le secteur de la confection vestimentaire, a lancé cette causerie afin de voir comment nous devons ensemble adresser les difficultés que traverse actuellement l'industrie de la confection vestimentaire pour garder notre part de marché à l'international.

**Mesdames et Messieurs,**

Le dialogue social, qui est un élément encouragé même par la législation HOPE et HELP, est un pilier essentiel pour garantir des emplois décents dans notre secteur. Il permet de prévenir et de résoudre les conflits, d'améliorer les conditions de travail et de renforcer la confiance entre employeurs et travailleurs. Dans un environnement aussi compétitif que celui du textile et de l'habillement, cette confiance est un atout majeur.

Nous ne pouvons pas ignorer aussi les défis sécuritaires auxquels nous faisons face. L'insécurité, exacerbée par la violence des gangs armés, menace non seulement la vie de nos concitoyens mais aussi la stabilité économique de notre pays. Les entreprises du secteur textile et de l'habillement ne sont pas épargnées par ces menaces, qui perturbent les chaînes d'approvisionnement, augmentent les coûts de production et dissuadent les investissements.

Face à cette situation, il est impératif que nous renforçons notre collaboration avec les forces de sécurité, mais aussi que nous innovions en matière de gestion des risques. Les entreprises doivent être soutenues pour mettre en place des mesures de sécurité adaptées et pour protéger leurs travailleurs.



Enfin, nous devons nous rappeler que la compétitivité de notre secteur est cruciale. Nous évoluons dans un marché globalisé où la concurrence est féroce. Pour tirer pleinement parti des avantages offerts par la loi HOPE, nos entreprises doivent être à la pointe de l'innovation, de la qualité, et de la rapidité de production. Cela nécessite des investissements dans la formation des travailleurs, dans les technologies de production modernes, et dans la recherche de nouveaux marchés. Le gouvernement est prêt à accompagner les entreprises dans ces efforts, en améliorant l'infrastructure, et en renforçant le cadre juridique pour attirer davantage d'investissements.

**Mesdames, Messieurs,**

En conclusion, je tiens à réitérer l'engagement du gouvernement à soutenir le secteur du textile et de l'habillement. Le dialogue social, la sécurité, et la compétitivité sont des éléments clés pour assurer la pérennité et la prospérité de ce secteur vital. Ensemble, nous devons œuvrer pour créer un environnement où les travailleurs sont protégés, les entreprises prospèrent, où notre pays peut tirer pleinement parti des opportunités offertes par la loi HOPE et HELP.

Merci à tous pour votre engagement et votre détermination à faire du secteur textile et habillement un modèle de résilience et de succès.

**Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie,  
Madame la Médiatrice Spéciale du Travail de l'Industrie de la Confection Vestimentaire,  
Monsieur le Coordonnateur de l'OIT en Haïti,  
Monsieur le Président du Grupo M,  
Mesdames, Messieurs les Coordonnateurs et Directeurs techniques du MAST  
Mesdames Messieurs les employés en vos titres, rangs et qualités,  
Mesdames, Messieurs les représentantes et représentants du secteur patronal  
Mesdames, Messieurs les représentantes et représentants des médias,  
Mesdames, Messieurs,**

Permettez que je commence mon propos en adressant mes plus vifs remerciements à la **Médiatrice Spéciale, Madame Joan Dithny Raton**, qui ne s'est pas ménagée et qui a mis toute sa science et toute son énergie dans la balance pour nous gratifier de l'organisation de cette causerie sur le dialogue social qui nous réunit dans cette enceinte aujourd'hui.

**Madame la Médiatrice Spéciale**, au nom de tous les partenaires sociaux, je vous remercie et vous présente également mes félicitations pour votre dynamisme, votre engagement, votre générosité et votre disponibilité.

**Mesdames, Messieurs,**

Vous ne m'en voudrez guère – et je vous en convie – de dédier ma participation à l'ouverture de cette causerie spécialement aux organisations syndicales représentées ici aujourd'hui. Ce faisant, je partage avec elles, tout comme avec toutes les organisations patronales et avec vous toutes et vous tous mes fortes émotions ravivées par le seul souvenir d'avoir toujours été – durant ces dernières décennies – au premier rang des luttes syndicales dans le secteur de l'éducation, plus particulièrement.

Je vous souhaite à vous toutes et à vous tous la bienvenue et vous remercie donc toutes et tous d'avoir répondu à l'appel de ce dialogue social sur le dialogue social. Nous connaissons toutes et tous le rôle essentiel que joue le dialogue social dans la promotion des principes et droits fondamentaux au travail, dans la réalisation des objectifs en matière d'emploi, dans l'amélioration de la protection sociale et dans le développement de la politique économique et sociale. Il s'agit maintenant de trouver les voies et moyens de son effectivité et de son efficacité.

Tel est le sens de notre causerie quant aux grandes questions qu'elle introduit dans ce débat public aujourd'hui :

- ☐ Comment garantir le fonctionnement régulier du mécanisme tripartite de dialogue social constructif dans un contexte fragilisé par les crises récurrentes, de toutes natures, économique, politique, sociale etc. ?
- ☐ Comment conduire un dialogue social efficace et constructif qui doit déboucher sur la finalisation de la révision du code du travail ?
- ☐ Comment le dialogue social peut-il conduire à un management plus performant et transparent de la couverture obligatoire de la protection sociale par les usines et les organes de sécurité sociale ?
- ☐ Comment le dialogue social peut-il soutenir l'emploi dans un contexte de crise multidimensionnelle ?
- ☐ Comment le dialogue social peut-il faire avancer le projet de politique sectorielle relative à la violence et le harcèlement au travail ?

En tant que Ministre des Affaires Sociales et du Travail, je voudrais qu'au terme de cette journée, les discussions permettent d'identifier des actions précises et réalistes pouvant être développées comme des variantes, en renforcement de la Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociales (PNPPS).

**Mesdames, Messieurs,**

**Au-delà de ces grandes questions posées dans le cadre de cette causerie, j'entrevois des enjeux de tout premier ordre, tels que :** le travail décent, la performance au travail ou la durabilité de l'emploi, la politique économique et sociale, la stabilité et l'équité sociales.

Mais en même temps, des défis majeurs représentant des tendances lourdes sont de nature à amenuiser les efforts et les espoirs charriés par la formulation des politiques économiques et sociales ou par les mécanismes de protection sociale. Au nombre de ces défis, il y a : le chômage systémique, le poids du secteur informel, le problème de l'attractivité concernant l'investissement étranger, l'environnement économique dynamique et évolutif, la performance et la compétitivité des entreprises.

Outre ces défis, en tant qu'éducateur, je suis interpellé par le développement vertigineux des technologies, y compris de la numérisation et l'Intelligence Artificielle (IA). Ce sont là un défi de taille qui nous oblige à repenser nos systèmes éducatifs et de développement des compétences, tout en posant la question clé de la relation au modèle économique auquel répondent les besoins de formation et de développement des compétences.



**Mesdames, Messieurs,**

Ce contexte de défis inhibants comporte naturellement des opportunités. Pas des moindres. J'attirerais donc votre attention ici sur deux points centraux de la conjoncture à la fois nationale et internationale, lesquels devraient forcer nos raisonnements et nous porter à inventer des réponses ou déboucher sur des solutions concluantes.

D'abord, nous devons considérer les efforts tant nationaux qu'internationaux qui sont déployés depuis plus de trois (3) ans pour essayer de trouver des réponses à la crise multidimensionnelle qui ravage encore notre pays aujourd'hui. Ainsi, à la faveur de l'Accord politique du 3 avril, nous avons réussi à instituer le cadre opérationnel d'une nouvelle gouvernance de transition vers la re-stabilisation et l'organisation des élections afin de doter le pays de dirigeants-es ayant reçu l'onction populaire. Au moins, ce nouveau contexte, s'il est convenablement exploité, il peut représenter une grande avenue s'ouvrant sur l'institutionnalisation des mécanismes de dialogue social ou de normalisation du droit du travail notamment.

En tant que Ministre des Affaires Sociales et du Travail, je peux vous donner la garantie que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour faire avancer le dialogue social tripartite et créer les conditions pour que, une fois pour toutes, les travaux d'élaboration et de rédaction du Code du travail soient finalisés et adoptés par le gouvernement.

Ensuite, deuxième élément de cette conjoncture favorable à un dialogue social structurant et au développement d'une politique économique et sociale opportune : les stratégies des grandes économies mondiales face à la crise sanitaire liée à la COVID-19. En fait, la crise sanitaire de la COVID-19 a mis en évidence l'extrême fragilité des grandes économies mondiales en relation à leur dépendance, notamment vis-à-vis de la Chine. Celles-ci essaient d'inventer de nouvelles stratégies de gestion des crises des chaînes de valeur. Les grandes économies, particulièrement américaines et européennes, mettent en place des stratégies reposant sur la relocalisation des productions industrielles et des chaînes de valeur stratégiques ou sur la construction des supply chains régionales au plus proche des consommateurs et des clients avec une réflexion sécuritaire importante de diversification des fournisseurs et de chaque maillon de la chaîne de valeur.

N'y a-t-il pas là une grande opportunité pour une économie comme la nôtre jouissant de l'avantage de se situer à moins de deux (2) heures de la Floride ?

Nous avons besoin d'un dialogue social capable de s'inscrire en amont de ces dynamiques nouvelles. Je retiens donc trois (3) aspects majeurs qui devraient pouvoir orienter ce type de discussions :

- Le premier aspect se rapporte, à cette stratégie d'attraction des capitaux étrangers à travers un système de régulation et de normalisation du marché du travail, ou encore un système attractif de dépenses et d'incitations fiscales. Du même coup, se pose la question des filières, si ce n'est celle du modèle de développement de notre économie ;
- Le deuxième aspect concerne cette réflexion nécessaire à construire sur une stratégie de développement des infrastructures capables d'attirer et d'accueillir ces investissements ;
- Le troisième aspect, très connecté au premier, renvoie au besoin d'élaboration d'une stratégie de développement des compétences pour des emplois décents. Ce qui va impliquer toute une adaptation non seulement de notre système de formation professionnel et technique, mais plus globalement de tout notre système éducatif.

**Monsieur le Ministre,**

**Madame la Médiatrice,**

**Mesdames, Messieurs,**

Notre dialogue social tripartite est une fabrique de consensus, le produit dont notre pays a besoin plus que tout. Les organisations syndicales et patronales doivent pouvoir peser sur les politiques économiques et sociales, elles doivent accompagner et aider à développer la mise en œuvre de notre Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociales (PNPPS), notamment sur les axes 5 et 6 relatifs respectivement au travail, à l'emploi et l'employabilité, d'une part, à la protection sociale en santé et protection de la vieillesse et de l'invalidité, de l'autre.

Je nourris l'espoir que cette journée soit la première d'une longue série de discussions et de débats sur la protection sociale, sur les politiques sociales et surtout sur des propositions concrètes et réalistes vers l'intégration de la Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociales.

Je vous remercie toutes et tous.

Bonne journée et bons débats !

Madame la Médiatrice spéciale,  
Mesdames et Messieurs,

54

Je suis particulièrement heureuse, de vous adresser ces quelques mots, au nom du Bureau de la Médiatrice spéciale du travail de l'industrie de la confection vestimentaire (BMST), à l'occasion de la clôture de cet atelier de travail, au cours duquel nous avons mené d'intenses échanges.

Nous sommes tous conscients que les défis à relever ne manquent pas, qu'il s'agisse de la question de refonte du code du travail, et de la nécessité de promouvoir, respecter et réaliser le droit fondamental à un environnement de travail sûr et sain dans le milieu du travail.

Il importe de souligner que la réalisation de cette causerie de haut niveau sur le dialogue social a requis la mobilisation de l'ensemble de nos partenaires nationaux et internationaux. Nous tenons donc à exprimer notre profonde satisfaction quant au succès de cette activité.

Nous souhaiterions d'abord remercier chaleureusement le gouvernement, en particulier le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, le Ministère du Commerce de l'industrie, pour leur engagement à la concrétisation de ce projet. Des remerciements spéciaux s'adressent également à :

- Monsieur Carl FRANÇOIS, Directeur Général de l'OFATMA, pour sa précieuse contribution à la promotion de cette activité ;
- A l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances pour la prise en charge de la participation des Représentants des syndicats des travailleurs à Caracol.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance aux Représentants des employeurs et des travailleurs particulièrement :

- A l'ADIIH dont sa participation a enrichi nos débats ;
- A CODEVI, pour la prise en charge de la participation des Représentants des syndicats à CODEVI ;
- Aux **Représentants des travailleurs** (CTSP, ESPM-BO, CTH, CNOHA, UTL, la CATH) pour leur collaboration dans la réflexion pour la mise en place de la table de dialogue social dans le nord-est.

Une attention particulière à nos partenaires internationaux notamment :

- le **Département du Travail Américain** (USDOL) pour son appui efficace dans la mise en œuvre de la loi HOPE ;
- l'**Organisation Internationale du Travail** (OIT), en l'occurrence M. Ariel PINO, pour son support logistique ;
- Le **programme Better Work Haïti**, bras droit du BMST, pour sa contribution à la réussite de l'évènement. Nous pensons notamment à la Directrice pays de Better Work, Claudine FRANÇOIS et son équipe pour leur professionnalisme et leur appui technique.

Nous voudrions réitérer nos vifs remerciements à tous les intervenants, modérateurs et participants en ligne ou en présentiel et aussi à la presse.

Pour terminer, nous voudrions aussi renouveler nos remerciements à l'équipe du BMST, qui s'est totalement engagée sur cette causerie, depuis tantôt plusieurs mois, ainsi qu'aux interprètes et maitres de cérémonie qui, par leurs efforts absolus ont assuré la réussite de cette session.

Le travail se poursuivra avec la même détermination. Cette causerie revêt une importance particulière, étant considérée comme un point de départ dans la poursuite du dialogue dans le Nord-Est.

Encore une fois, merci à toutes et à tous pour votre contribution active à la réussite de cette journée.

Nous vous remercions de votre attention.



**Planification, organisation et gestion des sessions :**

Better Work Haïti, MAST, BMST-ICV, OIT, CTSP

**Secrétariat de la conférence** supervisé par la Médiatrice :

- Me Jean Junior S. Datus (rédaction)
- Junie Paris (rédaction)
- Me Camy Dépas (révision)
- Sergine Auguste (réception)
- Armandie Pierre (protocole et responsable de l'exposition)
- Michaëlle PIERRE (coordination technique)

55

**Photographie : Index Haïti****Production vidéo : Index Haïti**

**Service d'interprétariat :** Sandra M.H. Thybulle Services

Quelques liens presse :

<https://haiti.loopnews.com/content/lancement-dune-causerie-sur-le-dia-logue-social-lie-au-travail>

<https://www.haitiprogres.com/news/2024/09/04/lancement-du-dia-logue-social/>

<https://www.impulsewebmedias.com/?p=31061>

<https://vantbefinfo.com/haiti-dialogue-social-le-minis-tre-james-monazard-participe-a-une-causerie-sur-lavenir-du-secteur-indus-triel/>

**Modérateurs :**

Sophia Joseph Riboul, directrice exécutive de l'ADIIH

Ariel Pino, coordonnateur de l'OIT en Haïti

Béatrice Ilas, coordonnateur de programme, OIT

**Maitre de cérémonie :**

Paul Villefranche

**Intervenants :**

Ariel Pino, coordonnateur de l'OIT en Haïti

Crispin Rigby, représentant du département du Travail des Etats-Unis (USDOL)

Cynthia Raymond, conseillère en entreprise, Better Work Haïti (BWH)

Dithny Joan Raton, Médiatrice spéciale du travail de l'industrie de la confection vestimentaire

Dominique St Eloi, coordonnateur de la Centrale nationale des ouvrières et ouvriers haïtiens (CNOHA)

Dr Carl François, directeur général de l'Office d'assurance accident du travail maladie-maternité (OFATMA)

Dr David Thed Désir : directeur de contrôle et de vérification des entreprises (DCVE), Office national d'assurance-vieillesse (ONA)

Marie Louise Lebrun, secrétaire générale adjointe, Confédération des travailleurs haïtiens (CTH)

Me Jean Bonald Golinsky Fatal, président de la CTSP

Me Guerline Jean-Louis, directrice du travail, MAST

Me Jean Bonald Golinsky Fatal, président de la CTSP

Me Moïse Jules, directeur des Affaires juridiques, MAST

Me Daphnée Ducasse, expert du secteur privé

Me André Ireus, directeur adjoint du travail au MAST et président du CNLTP

Michaëlle Pierre, coordonnatrice du secrétariat technique spécialisé

Nancy Romain, membre de cabinet du ministre du Commerce et de l'Industrie (MCI)

Nathalie Hermantin, vice-présidente-Textile, ADIIH

Télémaque Pierre, coordonnateur de ESPM-BO

Tom Adamson, conseiller, ADIIH

Yannick Etienne, coordonnatrice de Batay Ouvriye, responsable de la commission Solidarité internationale de Entèsendikal  
premye me-Batay Ouvriye (ESPM-BO)

**Conférence supportée par :**

Ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST)

Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)

Bureau de la Médiatrice spéciale du travail de l'industrie de la confection de vestimentaire (BMST-ICV)

Office d'assurance accident du travail maladie-maternité (OFATMA)

Unité technique d'exécution / MEF

Association d'industrie d'Haïti (ADIH)

CODEVI

Confédération des travailleurs/travailleuses secteur public et privé (CTSP)

Entèsendikal premye me-Batay Ouvriye (ESPM-BO)

Centrale nationale des ouvriers haïtiens (CNOHA)

Confédération des travailleurs haïtiens (CTH)

Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH)

Union des travailleurs libres (UTL)

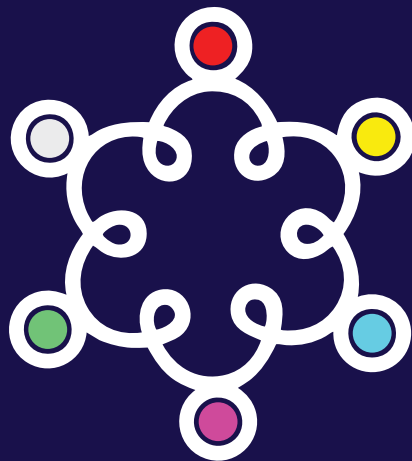
Organisation internationale du travail (OIT)

Better Work Haïti (BWH)

**Personnalités et institutions décorées :**

- Centre de Promotion des femmes ouvrières (CPFO)
- Claudine François (Better Work Haiti)
- Clermicia Pierre (ouvrière)
- Fernando Capellan (investisseur)
- Georges Sassine (promoteur)
- Yvonne Elie Castera (représentant des travailleurs)
- S&H Global S.A (Entreprise à Caracol)
- The Willbes Haitian S.A (la plus ancienne entreprise dans le secteur)





Rapport Narratif de la Causerie sur le

# DIALOGUE SOCIAL



EN PARTENARIAT AVEC



Organisation  
internationale  
du Travail



